



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-septième session

Colombo (Sri Lanka), 31 janvier - 2 février 2024 et 19-22 février 2024

Rapport de la 30^e session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP)

Résumé

La 30^e session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (ci-après «la CFAP» ou «la Commission») s'est tenue du 3 au 6 octobre 2023 à Sydney (Australie). Y ont participé des délégués de 25 États membres, d'un État ayant le statut d'observateur et d'une entité du système des Nations Unies, ainsi que des représentants de 14 organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales et internationales. La session a attiré environ 150 participants, et la FAO, des États membres et des organisations partenaires ont organisé plusieurs manifestations parallèles, qui se sont tenues lors d'une «journée de dialogue» en amont de la session et tout au long de la semaine. La présente note d'information expose succinctement les points qui ont été examinés et les mesures que la FAO est invitée à prendre.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à prendre note des recommandations formulées à la 30^e session¹ de la CFAP et à conseiller la FAO sur les principales mesures à prendre dans les pays de la région. Il a principalement été demandé à l'Organisation:

- de soutenir les États membres, si la demande lui en est faite et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en leur apportant une expertise technique destinée à améliorer la légalité, la durabilité, la productivité et la valeur ajoutée des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux (PFNL), notamment dans les marchés nationaux et internationaux, et ainsi contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires durables et garantir la commercialisation équilibrée et l'utilisation traditionnelle des PFNL;
- d'étudier la contribution que pourrait avoir l'initiative «Du bois durable pour un monde durable» dans le cadre du déploiement à plus grande échelle de ses initiatives sur le développement des marchés et d'autres activités dans la région Asie et Pacifique;
- d'aider les États membres, si la demande lui en est faite et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à améliorer et à faciliter l'accès des producteurs ruraux et des petites et moyennes entreprises aux savoirs, aux innovations et aux moyens financiers et à

¹ APFC/2023/REP.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

créer des conditions propices à leur accès aux marchés et à leur intégration dans les chaînes de valeur;

- d. de poursuivre les efforts visant à créer un environnement favorable à la gestion durable des forêts, notamment: a) en encourageant la tenue de dialogues régionaux sur les politiques; b) en facilitant les échanges techniques et en apportant une expertise technique; c) en favorisant le renforcement des capacités afin de promouvoir l'élargissement à plus grande échelle de l'utilisation durable des PFNL; d) en soutenant les initiatives nationales destinées à mener à bien des activités ne produisant pas d'émissions nettes;
- e. de continuer d'œuvrer à la modélisation de l'offre et de la demande mondiales de fibre à l'appui de l'élaboration des politiques internationales et nationales;
- f. de continuer d'aider les États membres à transposer à plus grande échelle les activités liées à la restauration des forêts et des paysages dans la région, conformément à la stratégie et au plan d'action dans ce domaine de la région Asie-Pacifique et aux autres engagements mondiaux pertinents, et rendre compte des progrès accomplis à la prochaine session;
- g. de promouvoir un réseau informel de professionnels de la restauration des forêts et des paysages afin d'assurer un échange de connaissances techniques et de bâtir des synergies, de continuer de mettre au point des outils et des approches, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et de renforcer les capacités destinées à transposer à plus grande échelle les activités liées à la restauration des forêts et des paysages;
- h. de soutenir ses États membres, si la demande lui en est faite et sous réserve de la disponibilité de ressources, au titre de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, en apportant une assistance technique en matière de renforcement des capacités, en mettant au point des outils et des produits du savoir pertinents, en appuyant le suivi des progrès et en soutenant l'élaboration de stratégies d'investissement collaboratif;
- i. d'envisager d'utiliser des cadres de gestion durable des forêts, tels que les critères et indicateurs du Processus de Montréal, et les critères et indicateurs de gestion durable des forêts tropicales² afin d'élaborer le programme mondial sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier;
- j. de tenir compte des pratiques et des connaissances traditionnelles dans le cadre de ses travaux sur l'utilisation durable et la conservation des forêts;
- k. de continuer d'aider les États membres à améliorer l'évaluation nationale des forêts primaires et l'établissement de rapports en la matière, notamment dans une perspective de plus grande cohérence entre les différents pays;
- l. de poursuivre la mise en œuvre du programme intégré concernant les biomes forestiers d'importance critique dans la zone indomalaise, qui est financé au titre de la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) (GEF8 IM CFB IP), notamment: en favorisant les liens intersectoriels et la cohérence des politiques à l'appui de l'intégration des réflexions relatives aux forêts primaires dans les orientations et les pratiques pertinentes du secteur agricole et en facilitant la mise en commun de données d'expérience et d'enseignements avec d'autres pays où les conditions sont analogues et dans le cadre d'autres initiatives;
- m. de continuer de renforcer les capacités, d'échanger les connaissances et de mobiliser les ressources dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, et de s'attaquer aux autres facteurs qui pèsent sur la santé et la vitalité des forêts, notamment par l'intermédiaire du pôle mondial de gestion des incendies et d'initiatives connexes;

² OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux). 2016. *Criteria and indicators for the sustainable management of tropical forests*. Collection OIBT: Élaboration des politiques, n° 21. OIBT, Yokohama (Japon).

- n. d'intégrer le Cadre de gouvernance des incendies ruraux³ dans ses activités sur la gestion intégrée des incendies;
- o. de continuer de promouvoir l'approche «Une seule santé» dans le cadre d'initiatives concertées visant à améliorer la santé et la résilience des forêts et des parcours, notamment dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique sur les espèces envahissantes des forêts;
- p. de poursuivre les travaux sur la contribution à la déforestation des activités agricoles à petite et à grande échelles afin de mieux comprendre les principaux facteurs liés à ce phénomène et de recenser d'autres solutions de subsistance moins préjudiciables aux forêts;
- q. de mettre en commun des exemples de bonnes pratiques tirés du programme GEF8 IM CFB IP afin de renforcer les capacités régionales plus générales de gestion durable des forêts;
- r. de continuer d'aider ses États membres à mettre en œuvre les recommandations et de rendre compte des progrès réalisés à sa prochaine session;
- s. de donner suite, s'il y a lieu, aux solutions recensées au titre de l'examen de la gouvernance de la CFAP, et de rendre compte des progrès accomplis à sa prochaine session ainsi qu'à la 27^e session du Comité des forêts;
- t. de veiller à ce que ses États membres soient consultés en ce qui concerne la planification stratégique des activités de la FAO dans le domaine des forêts et puissent formuler des observations sur le projet de feuille de route de l'Organisation pour les forêts avant la 27^e session du Comité des forêts;
- u. de veiller à donner aux commissions régionales des forêts, lors des prochaines sessions du Comité des forêts, un cadre dans lequel celles-ci pourraient communiquer des informations actualisées sur leurs progrès et leurs accomplissements;
- v. de veiller à ce que des recommandations soient présentées aux secrétariats du Comité des forêts et de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique ainsi qu'aux autres commissions régionales des forêts.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

³ <https://www.wildfire2023.pt/conference/framework>.

I. Introduction

1. Créée en 1949, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique est l'une des six commissions régionales des forêts mises en place par la FAO. C'est un organe statutaire établi en vertu de l'article VI et ses principales fonctions sont: d'étudier et d'évaluer les questions et les tendances d'ordre technique et politique intéressant la foresterie dans la région; d'élaborer des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale destinés à répondre aux problèmes de foresterie, et de les appliquer; et de donner à la FAO des conseils sur la formulation des politiques et les priorités relatives à ses programmes de foresterie dans la région. La Commission compte actuellement 34 États membres⁴.

2. La présente note d'information résume les progrès réalisés s'agissant des principaux sujets liés aux 22 recommandations formulées à la 30^e session de la CFAP.

II. Contexte

3. La 30^e session de la CFAP s'est tenue à Sydney (Australie) du 3 au 6 octobre 2023. Y ont participé des délégués de 25 États membres et d'une entité du système des Nations Unies, ainsi qu'un État ayant le statut d'observateur et des représentants de 14 organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales et internationales. Le 2 octobre s'est tenue, conjointement à la session de la Commission, une «journée de dialogue» comprenant huit manifestations parallèles sous forme d'ateliers, qui ont été organisées par des organismes publics de plusieurs États membres (Australie, Indonésie, Japon, République de Corée et Malaisie), diverses organisations partenaires et la FAO, ainsi qu'un forum d'information en soirée. Cinq autres manifestations ont été organisées en marge de la session de la CFAP.

4. Le thème principal de la session était «Des forêts durables au service d'un avenir durable». La CFAP a indiqué que la production et la consommation durables de produits forestiers ligneux et non ligneux pouvaient contribuer de manière importante à la mise en place d'économies résilientes, neutres en carbone et respectueuses de la biodiversité en Asie et dans le Pacifique.

5. À la 30^e session de la CFAP, M. Keiran Andrusko (Australie) a été élu Président jusqu'à la 31^e session, MM. Phub Dhendup (Bhoutan), Naoki Hayasaka (Japon) et Marcial Amaro Jr. (Philippines), vice-présidents, et M. Preecha Ongprasert (Thaïlande), Rapporteur. La Thaïlande a informé la CFAP qu'elle souhaitait accueillir sa 31^e session.

III. Progrès accomplis à ce jour

6. La présentation des progrès réalisés à ce jour s'articule autour des principaux sujets liés aux recommandations issues de la 30^e session de la CFAP: restauration des forêts et des paysages; biodiversité; renforcement de la résilience face au changement climatique, en particulier face aux incendies de forêt et aux organismes nuisibles et maladies; progrès accomplis dans l'examen de la gouvernance de la CFAP.

7. **Restauration des forêts et des paysages:** La restauration des forêts et des paysages est une composante essentielle des évolutions présentant des aspects positifs pour la biodiversité et de la transformation des systèmes agroalimentaires destinée à rendre ceux-ci plus utiles et plus intégrés en Asie et dans le Pacifique. De manière plus spécifique, en Asie, l'ensemble des engagements nationaux en faveur de la restauration couvrent, selon les estimations, environ 185 millions d'hectares. La codirection de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 a été attribuée à la FAO et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Compte tenu de l'intérêt de la restauration des forêts et des paysages, une stratégie et un plan d'action pour la région Asie-Pacifique ont été approuvés à la 27^e session de la CFAP. La grande diversité d'activités mises en

⁴ Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (statut d'observateur).

œuvre a notamment consisté à: i) appuyer l'élaboration de plans nationaux de restauration des forêts et des paysages au Népal, au Pakistan et à Vanuatu; ii) forger le cadre programmatique régional en matière de restauration des forêts et des paysages et constituer son réseau; iii) organiser 10 journées consacrées à cette thématique à Bangkok et organiser un dialogue régional sur la restauration des forêts et des paysages et l'approvisionnement durable en bois; iv) établir l'initiative sur l'économie de la restauration des écosystèmes afin de mettre en relief les coûts et les avantages de la restauration des forêts et des paysages; v) organiser des tables rondes nationales sur les investissements dans ce domaine (au Bangladesh, au Pakistan et au Timor-Leste). La FAO a aidé divers pays à accéder à des ressources de la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (le Népal et le Viet Nam) et du Fonds vert pour le climat (les Fidji et le Népal), et a directement soutenu six pays dans le cadre d'un projet de coopération technique régionale (le Bangladesh, le Népal, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique populaire lao et le Timor-Leste). Par ailleurs, de nombreux pays de la région ont énoncé des objectifs en matière de restauration, notamment dans leurs politiques et plans nationaux liés aux forêts et à l'agroforesterie, des cibles de réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, des contributions déterminées au niveau national et des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité.

8. **Forêts et biodiversité:** Depuis plus de 40 ans, la FAO assure un suivi de l'état et de l'évolution des forêts primaires. Il est difficile d'évaluer de manière cohérente la superficie de forêts primaires dans différents biomes et à partir de diverses sources de données. En conséquence, en 2019, la FAO a mis en place une étude particulière visant à perfectionner les lignes directrices et les méthodes en matière d'établissement de rapports sur les superficies de forêts primaires. Actuellement, elle s'emploie notamment à mettre la dernière main à des documents d'orientation propres à chaque biome et à mettre au point des outils géospatiaux visant à aider les pays à établir des rapports précis sur l'étendue et l'évolution des forêts primaires. La FAO élabore également un programme mondial complet sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier afin de renforcer le rôle que peuvent jouer les forêts gérées durablement dans la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité. Comme suite aux recommandations formulées dans la troisième Étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique (2019), la FAO et le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) ont produit la feuille de route régionale pour la conservation des forêts primaires afin d'éclairer les décideurs et les autres acteurs dans le cadre de l'évaluation de l'état des forêts primaires dans la région et du recensement des zones et des domaines d'action prioritaires pour la conservation des forêts primaires. La FAO met en œuvre plusieurs projets liés à la biodiversité forestière, qui sont financés par le Fonds pour l'environnement mondial, notamment au Népal, aux Îles Salomon, en Thaïlande et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dernièrement, l'Union internationale pour la conservation de la nature et la FAO ont pris conjointement les rênes du programme intégré concernant les biomes forestiers d'importance critique dans la zone indomalaise, qui est financé dans le cadre de la FEM-8. Ce programme comprend des projets nationaux en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique populaire lao et en Thaïlande, ainsi qu'un projet régional de coordination et d'appui technique visant à préserver l'intégrité des forêts primaires de la zone indomalaise qui sont importantes pour la planète.

9. **Renforcement de la résilience face au changement climatique, en particulier face aux incendies de forêt et aux organismes nuisibles et maladies:** La stratégie de 2019 de la FAO en matière de gestion des incendies expose sa démarche intégrée en la matière et sous-tend l'appui que prête l'Organisation et ses interactions avec les États membres. Les dernières activités importantes de la FAO liées à la gestion intégrée des incendies ont notamment consisté à: organiser avec les Services forestiers de la République de Corée un Forum sur la gestion des feux intitulé «Les incendies de forêt au-delà des forêts» lors du XV^e Congrès forestier mondial qui s'est tenu dans ce pays en 2022; lancer, avec les Services forestiers de la République de Corée, le mécanisme AFFIRM (Assuring the Future of Forests through Integrated Risk Management [assurer l'avenir des forêts par la gestion intégrée des risques]) à titre expérimental dans la sous-région du Mékong; mettre sur pied le pôle mondial de gestion des incendies avec le PNUE. La FAO a aidé le Timor-Leste à examiner les pratiques de gestion des incendies, le Myanmar à élaborer une stratégie nationale de gestion des feux et l'Indonésie à examiner les systèmes d'évaluation des risques d'incendie et les facteurs d'émissions imputables aux incendies de tourbières. Elle a fourni des orientations techniques au Pakistan en ce qui concerne les

incendies de forêt destructeurs qui ont frappé le Baloutchistan en mai 2022. S'agissant des organismes nuisibles et des maladies, le Réseau Asie-Pacifique sur les espèces envahissantes des forêts reste actif dans la région et poursuit ses principales activités, notamment des travaux sur le renforcement des capacités et une étude sur le changement climatique et la propagation des organismes nuisibles. En mars 2023, le Réseau a organisé un webinaire sur les espèces forestières envahissantes (insectes nuisibles, agents pathogènes et espèces adventices). Il entreprend également une évaluation régionale sur l'état d'espèces forestières envahissantes dans la région Asie-Pacifique. Dans le cadre de l'initiative «Une seule santé», des directives sont en cours d'élaboration concernant la mise au point et la mise en place de stratégies, de systèmes et de processus nationaux relatifs à la biosécurité forestière.

10. **Examen des modalités de gouvernance de la CFAP et coordination avec le Comité des forêts:** En 2019, à sa 28^e session, la CFAP a demandé à la FAO d'élaborer un document de cadrage qui expose les contours d'éléments et de processus pouvant s'inscrire dans l'examen de sa gouvernance, notamment les incidences budgétaires⁵. À sa 25^e session, qui s'est tenue du 5 au 9 octobre 2020, le Comité des forêts a demandé à la FAO de s'entretenir avec les commissions régionales des forêts au sujet des mesures à prendre pour faciliter leurs dialogues sur les politiques et leurs échanges de vues techniques afin de les aider à concrétiser les objectifs de leurs États membres et à favoriser les contributions de ceux-ci aux mécanismes et objectifs internationaux⁶. Il a invité la FAO à étudier les voies possibles pour établir un lien plus étroit entre les travaux de ces organes statutaires liés aux forêts et ceux de la Division des forêts de la FAO ainsi qu'avec des domaines d'action intéressant les forêts, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies et de renforcer la participation⁷. En ce qui concerne l'examen de la structure de gouvernance de la CFAP, il a été décidé de l'effectuer en trois phases, en s'alignant sur les calendriers du Comité des forêts et les sessions futures de la CFAP.

- i. **Première phase:** L'examen a commencé en novembre 2021 et a porté sur les modalités de gouvernance de la CFAP, notamment sur ses structures et liens institutionnels, ses travaux et les résultats des dernières sessions, ainsi que sur les principaux produits mis au point récemment par la Commission. Cette première phase a également compris une consultation auprès d'États membres et de partenaires de premier plan et a abouti à l'élaboration d'un document de cadrage soumis pour examen.
- ii. **Deuxième phase:** En juillet 2022, une consultation informelle a permis de mettre en commun les conclusions du document de cadrage avec des représentants des États membres et de l'État ayant le statut d'observateur et de faciliter la communication de leurs contributions au titre du processus de réforme de la gouvernance de la CFAP. Un rapport des coprésidents sur la consultation informelle a exposé succinctement les débats et détaillé les diverses idées et propositions de réforme éventuelle de la gouvernance et des processus de la CFAP.
- iii. **Troisième phase:** En mars 2023, à sa 19^e réunion, le Comité exécutif de la CFAP a examiné et approuvé un projet de structure provisoire permettant de rendre compte de l'avancement de l'examen de la gouvernance lors de la 30^e session de la Commission. Sur l'avis du Comité exécutif, la structure provisoire a également été communiquée aux États membres pour qu'ils formulent leurs observations et contributions. Le secrétariat a forgé, à partir de ces informations, des mesures concrètes en vue de leur examen par la Commission.

⁵ APFC/2019/REP.

⁶ C 2021/24, paragraphe 35.

⁷ C 2021/24, paragraphe 40.

IV. Conclusions

11. La 30^e session de la CFAP a été organisée et menée de main de maître grâce à l'excellente collaboration du secrétariat de la Commission et du Gouvernement australien. Comme le niveau important de participation en présentiel l'a démontré, la CFAP et ses travaux ont bénéficié d'un appui solide et constant. L'enthousiasme des États membres et des partenaires et le niveau élevé de participation (parfois supérieur à la jauge en présentiel) ont montré que l'organisation de manifestations parallèles dans le cadre de la journée de dialogue de la CFAP constituait une nouveauté enrichissante.

12. Les préparatifs de la 31^e session de la CFAP sont en cours, les États membres s'étant engagés lors de la 30^e session à continuer de travailler avec les principales parties prenantes et la FAO afin d'améliorer la gestion des forêts dans la région et d'assurer une gestion durable des forêts au service d'un avenir durable.